

37 - Fourniture et pose de signalisation verticale - Passation d'un marché public

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Chaque année, les services municipaux mettent en place environ un millier de panneaux, plaques de rues, ainsi que leurs supports et accessoires de fixation pour assurer la signalisation routière. Il s'agit de signalisations nouvelles, de remplacement de signalisations vétustes, endommagées ou accidentées et de signalisations temporaires.

A cet effet, il est nécessaire de passer un marché public selon la procédure de l'appel d'offres ouvert destiné à couvrir l'ensemble des besoins courants en fournitures pour les travaux de signalisation verticale permanente et temporaire effectués en régie pour une durée initiale d'un an, renouvelable deux fois.

Les fournitures sont commandées au fur et à mesure des besoins au moyen de bons de commande.

Elles font l'objet de trois lots séparés dont les montants sont les suivants :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3
	Signalisation permanente en aluminium	Signalisation temporaire en aluminium	Signalisation temporaire en matériaux composites
Maxi HT pour la durée initiale du marché	200 000 €	50 000 €	50 000 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le(s) titulaire(s) finalement retenu(s).

«Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire, j'ai été un petit peu étonnée de voir l'importance de ce marché. Vous nous proposez une commande de signalisation à hauteur d'1 M€. C'est vrai que le rapport 35 parlait déjà de signalisation horizontale pour 700 000 € et là il s'agit de signalisation verticale à hauteur d'1 M€. J'avoue que je n'ai pas de souvenir qu'on ait eu à se prononcer sur des commandes aussi importantes dans ce conseil municipal.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une commande Madame. Nicole va vous expliquer, c'est une ouverture, un marché, peut-être qu'on n'utilisera que 500 000 € ou 600 000 € ou 400 000 €. On ouvre.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je n'ai pas terminé Monsieur le Maire, elle pourra répondre. Je voulais quand même savoir si ce marché, surtout le marché de signalisation verticale, rapport 37, est lié aux nouveaux carrefours qu'on voit suite aux travaux du tramway. Est-ce que cette commande-là est en rapport, les fameuses signalisations verticales parce que le marché est quand même important ? Je comprends bien qu'il peut être modulé mais je veux quand même savoir si tout cela est lié.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre que tous les panneaux que vous voyez actuellement mis en place dans le cadre des travaux du tramway sont dans le budget du tramway. Ça ce sont les panneaux que nous utilisons journallement.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je n'avais pas tout à fait terminé mon intervention, vous permettez, comme ça vous ferez une réponse globale. Très bien, merci.

M. LE MAIRE : Mais je vous réponds quand j'ai envie de répondre. Allez-y !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Vous m'avez donné la parole donc je termine. Les Bisontins, comme vous le savez, se sont montrés particulièrement patients pendant les travaux. Ils se montrent toujours patients d'ailleurs. Par contre on peut le voir, face aux nombreux bouchons ils perdent patience, il n'y a pas de souci. Donc avec ce nouveau marché, j'entends bien, pouvez-vous promettre qu'en passant de 80 à 130 carrefours puis en consacrant 1 M€ supplémentaire à l'achat de signalisation verticale, les conditions de circulation seront améliorées : moins de bouchons, moins d'émission de gaz à effet de serre, notamment après la mise en circulation du tramway ? Pouvez-vous également promettre aux Bisontins que votre choix de la multiplication des feux, de toutes ces signalisations n'a pas pour effet de les forcer à emprunter le tramway ? Merci Monsieur le Maire.

Mme Nicole WEINMAN : Je vais répondre sur le fond du dossier. Si vous avez bien lu ce rapport, il concerne un appel d'offres qui est acté pour 4 ans. Il concerne des achats habituels, quotidiens, qu'on fait tous les ans. On a, vous l'avez remarqué, rarement atteint des montants tels en tout cas jamais 1 M€, même sur 4 ans et on ne pense pas aller au-delà de ce qu'on fait habituellement.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Des oppositions, des abstentions ? C'est adopté.

Mme PEQUIGNOT a posé des questions...eh bien notez que je ne vous réponds pas !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.